SNCD - INFO

SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DES DOUANES

SND & SNCD USD FO Union Syndicale des DOUANES

BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2019 / 15BIS – 7 OCTOBRE 2019

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu des CAPN n° 2 et 3 du 1er octobre 2019 (segment IP1-CSC) - Postes d'IP1 et de CSC2 offerts en enquête	6 PAGES

******

L'ESSENTIEL DU BI

⇨ Une CAP avec de nombreux postes à pourvoir, tant en IP1 qu'en CSC.

⇨ Plusieurs collègues du grade d'IR1 ont pu bénéficier de la passerelle qui permet d'accéder au grade d'IP1.

⇨ Une ouverture de l'administration sur l'accès au statut d'emploi de CSC2.

⇨ Des interventions de l'USD-FO qui ont permis de faire évoluer l'administration sur quelques-uns de ses choix initiaux.

****

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS
Tél. : 09 63 43 59 87
http://www.sncd.info/
Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Une CAPN s'est réunie le 1er octobre à la direction générale, présidée par **Mme Fabienne Debaux**, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales (RH), en présence de **M. Pascal Decanter**, administrateur des douanes, chef du bureau RH3 (ex-A2), assistés de leurs collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par : **Jean-Louis Fillon** (CSC1, DR de Lyon), **Emmanuel Fournigault** (IP1, permanent SNCD-FO), **Philippe Thion** (IP2, DIPA), **François Albini** (CSC2, DR de Picardie) et Xavier Joanne (IR1, DR de Reims).

Autre syndicat représenté : CGC (un siège en IP1).

Cette CAPN s'est tenue en même temps que la CAPN n° 1 qui a traité des affectations ou promotions de DPSD, DSD1 et DSD2 (voir BI n° 15/2019).

1) Affectations ou promotions d'IP: 25 postes d'IP1 ou d'IP2 étaient à pourvoir.

Rappel des règles statutaires et de gestion - ces postes étaient accessibles aux :

- inspecteurs principaux de 2e classe,
- inspecteurs principaux de 1ere classe,
- inspecteurs régionaux de 1ere classe.

Cependant, peuvent candidater les collègues qui ont obtenu l'un des grades ci-dessus en promotion depuis plus de 2 ans.

Nous avons dû rappeler à l'administration qu'elle devait bien distinguer les collègues promus depuis moins de 2 ans et ceux qui, bien qu'affectés depuis moins de 2 ans, étaient fondés à postuler car ils avaient obtenu leur promotion depuis plus longtemps.

Il nous paraît en effet important que cette règle de gestion soit strictement entendue afin de ne pas bloquer durablement des collègues.

Tous les postes proposés n'ont pas été pourvus pour des raisons différentes : soit il n'y avait aucun candidat (cas, notamment, de 2 postes offerts à la direction générale), soit les candidats ne disposaient pas du profil requis (selon l'administration), soit que le poste ne s'est pas libéré, faute pour son titulaire d'avoir obtenu une autre affectation (cas des postes susceptibles de devenir vacants).

Sur les 25 postes, 15 ont été pourvus par des inspecteurs principaux (IP1 ou IP2) et principalement par des IP1. Par ailleurs, plusieurs de ces postes étaient également offerts aux DSD. Un de ces postes a été ainsi pourvu par un DSD2, soit **au total 16 postes pourvus sur les 25 proposés**.

<u>Type de postes proposés</u> :

Parmi les 25 postes proposés, il y avait entre autres 4 postes de chef divisionnaire, 5 postes d'adjoint à chef divisionnaire, 2 postes d'adjoint à chef de pôle, 2 postes au SEJF (qui a remplacé le SNDJ), 3 postes de chef de pôle, 3 postes d'adjoint à la direction générale…...

↳ L'intérêt de cette enquête était donc l'assez grande diversité des postes proposés et des résidences offertes.

⇨ Pour quelques postes non pourvus en raison de l'inadéquation du profil (selon l'administration), vos élus ont demandé à la direction générale – qui ne l'a pas refusé à ce stade – de réfléchir à la possibilité de les offrir (compte tenu du profil requis) au prochain tableau d'avancement au grade d'IP1 (CAPN prévue le 26 novembre 2019).

Globalement, les choix de l'administration nous ont paru cohérents et vos élus USD-FO se sont prononcés en faveur des nominations proposées, sauf exception.

<u>Cependant, nous sommes intervenus sur certains cas</u> :

- pour une collègue qui a vu sa candidature repoussée pour la deuxième fois cette année, bien qu'elle ait effectué ses deux années sur le poste difficile qu'elle a obtenu en promotion. L'administration n'est pas revenue sur sa décision mais a pris l'engagement de se rapprocher de la collègue concernée afin de déterminer avec elle le profil des postes auxquels elle pourrait postuler;

- pour une collègue écartée bien que correspondant au profil recherché et remplissant les conditions. L'administration a assuré que des opportunités s'offriront dans la circonscription concernée d'ici quelque temps;

- pour un collègue, en concurrence avec un autre qui lui a été préféré, alors qu'il disposait du même profil. L'administration nous a garanti que ce profil correspondant effectivement au poste proposé permettra à ce collègue de rejoindre la résidence demandée ultérieurement.

↳ Nous suivrons évidemment de près ces situations et rappellerons ses engagements à l'administration.

Vos élus sont intervenus plus globalement sur **le déficit d'attractivité connu pour les postes à la direction générale** (1 seul poste pourvu sur les 3 proposés) et ont souligné que, s'agissant du bureau **DG SI2** pour lequel aucun des 2 postes proposés n'a été pourvu, il y avait un contexte managérial très particulier que la sous-direction RH devait prendre en charge.

D'autre part, **les élus ont évoqué l'ouverture d'un poste au sein du SEJF à des candidats n'ayant pas (encore) obtenu, au jour de la CAPN, la qualification requise** d'officier de douane judiciaire.

Tout en leur souhaitant bien sûr la réussite dans cette démarche, cette ouverture des conditions de dépôt des candidatures à des personnels non encore qualifiés mais « retenus » au stage de formation en cours n'est pas sans soulever des interrogations. **Le manque de vivier « ODJ », qui peut expliquer cet élargissement, appelle donc à reconduire rapidement la possibilité de nouveaux stages qualifiants.**

2) Postes de CSC2F : 8 postes de CSC2F (avec mobilité) étaient proposés. 7 ont été pourvus. Le poste non pourvu (Calais port tunnel) s'explique par le fait que le candidat qui avait postulé a obtenu un meilleur choix.

Rappel des règles statutaires et de gestion - ces postes sont accessibles aux :

- DSD2 de 2e classe ayant atteint le 3e échelon de leur classe,
- inspecteurs principaux de 1ere classe,
- inspecteurs régionaux de 1ere classe,
- personnels scientifiques de laboratoires du ministère de l'économie et des finances ayant atteint le 7e échelon du grade directeur de laboratoire de classe normale,
- attachés principaux d'administration comptant au moins 3 années de services effectifs accomplis dans les services centraux des MEF, ayant atteint l'indice brut 864.

Il convient également de rappeler que ces postes sont sous statut d'emploi. CSC2 (comme CSC1) n'est pas un grade. Le ou la collègue retenu(e) est détaché de son grade d'origine pour une durée maximale de 6 ans.

Au terme de cette période, le titulaire est réintégré dans son grade d'origine ou peut postuler pour un autre poste de CSC1, (avec mobilité ou en promotion retraite).

Conseil des élus aux IR1 : il arrive régulièrement que des IR1 préfèrent accéder au grade d'IP1 plutôt que d'attendre l'opportunité d'accéder à un poste de CSC2. Il convient de rappeler que ces collègues entreront en concurrence avec ceux nommés IP1 depuis plusieurs années. Or, c'est l'ancienneté dans le grade d'IP1 qui prime pour accéder à CSC2 (avec le profil pour certains postes). Cela aboutit in fine, au risque d'attendre plus longtemps pour accéder au statut d'emploi de CSC, ou même, dans certains cas, de ne pouvoir y accéder avant le départ en retraite. Nous ne pouvons que conseiller de nouveau à tous les collègues de prendre l'attache des élus USD-FO en cas de doutes ou méconnaissance des règles en vigueur.

Les postes proposés étaient des postes de chef de bureau à fort enjeu managérial de niveau 3 (5)[1], un poste de chef de pôle en RI et deux postes de CSDS dans une TGU.

1Nous avons appelé l'attention de l'administration en séance que l'un des bureaux proposés (Rennes) avait été déclassé en bureau de niveau 2 l'été dernier. Pour autant, nous avons évidemment validé le fait que le poste ne soit pas retiré pour cette raison.

Il faut rappeler le rôle moteur de l'USD-FO dans la création de ce statut d'emploi (2012) et son développement (2016). En effet, il s'agit d'un déroulement de carrière amélioré pour les IR1 et les IP1, faute de grade supérieur. Ce statut a permis, en partie, de compenser l'exctinction programmée du régime indemnitaire comptable. Malgré l'âpreté des négociations avec la direction générale en 2015-2016, nous sommes parvenus à augmenter sensiblement le nombre de postes, qu'ils soient fléchés (tels les postes proposés lors de cette CAPN) ou pas (tels les promotions sur place ou en fin de carrière).

↳ Sans l'USD-FO les collègues IP1 et IR1 auraient vu leur carrière bloquée au 3e échelon (un 4e échelon devant être créé en 2021).

C'est également avec cet abondement relativement récent du nombre de postes de CSC qu'on a pu étendre ce statut aux fonctions de CSDS dans certaines très grandes unités, comme l'illustre cette CAP.

Également, la DG a enfin fait droit à une revendication de vos élus, sur l'élargissement à l'accès à CSC en dehors des contraintes de contrat comptable trop strictes, mais applicables jusqu'à présent. En clair, comme nous l'avons déjà souligné dans les bulletins de l'USD-FO, nous sommes favorables à l'accès au statut d'emploi de CSC (en promotion retraite ou sur des postes à fort enjeu managérial) de collègues ayant un très bon dossier, et ayant exercé des fonctions de receveur, mais sans pour autant solder leur contrat comptable Cependant, cette disposition doit être encore confirmée selon des modalités à préciser entre l'Administration et vos élus. Nous vous tiendrons informé(e)s de l'avancée sur ce dossier.

****

Les élus USD-FO se tiennent à la disposition des collègues pour toute information complémentaire.
Par ailleurs, nous rappelons qu'il est souhaitable de contacter les élus USD-FO en amont des CAP (jusqu'en 2020) afin de présenter sa situation et d'échanger sur les arguments à faire valoir.

****

COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO
Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.
EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

- Inspecteurs-élèves	**Gratuit**	***Après crédit d'impôt***	- DSD 2 des 1er et 2e échelons	**195 €**	***65 €***
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	**99 €**	***33 €***	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	**204 €**	***68 €***
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	**108 €**	***36 €***	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	**213 €**	***71 €***
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	**123 €**	***41 €***	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	**225 €**	***75 €***
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	**147 €**	***49 €***	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	**231 €**	***77 €***
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	**168 €**	***56 €***	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	**243 €**	***81 €***
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	**183 €**	***61 €***	-Administrateur général des douanes	**249 €**	***83 €***
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	**195 €**	***65 €***	- Retraité	**63 €**	***21 €***

✂----------

Rayer la ou les mentions inutiles :
« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »
Tableau à servir impérativement en cas de :
Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone : mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA ☐ REMPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois)

Je souhaite régler par chèque ☐